



Départ du locataire et fin de préavis

Par **edchched**, le **26/02/2015 à 19:46**

Bonjour, Mon locataire m'a annoncé son départ avec LRAR comme il se doit, son préavis est de 3 mois mais il souhaite le raccourcir. Je lui ai dit que j'étais d'accord à condition de trouver un nouveau locataire. Il a bien compris et je mets tout en oeuvre pour trouver un nouveau locataire rapidement. Ce locataire a décidé de déménager et de nous remettre les clés afin que nous puissions faire visiter pour relouer. Quelle est la règle : récupérer les clés signifie-t-il obligatoirement fin de préavis ? ou bien poursuite du préavis de 3 mois ? Je pense m'être exprimée clairement mais n'hésitez pas à me faire préciser. merci à tous.

Par **cocotte1003**, le **26/02/2015 à 20:29**

Bonjour, ni la remise des clés, ni l'état des lieux de sortie ne mettent fin au préavis, seule la rélocation y mettra fin, cordialement

Par **edchched**, le **26/02/2015 à 21:41**

Grand merci cocotte 1003 de l'isère pour votre rapidité à me répondre. edchched de la côte d'or

Par **aliren27**, le **27/02/2015 à 06:39**

Bonjournpetite précision. Si le locataire vous remet les clés, il faut faire l'EDL de sortie.rnCordialement

Par **edchched**, le **27/02/2015** à **07:09**

Bonjour Aliren27rnGrand merci pour cette précisionrnEdchched de la côte d'or